



Fiche de données de sécurité

Copyright, 2025, Compagnie 3M. Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

| | | | |
|--------------------------|------------|-------------------------------------------|------------|
| Référence FDS: | 07-3349-3 | Numéro de version: | 5.03 |
| Date de révision: | 31/03/2025 | Annule et remplace la version du : | 08/12/2022 |

La présente fiche de données de sécurité a été établie en conformité avec l'Ordonnance suisse sur les produits chimiques.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:

COLLE SERIGRAPHIQUE SP-4533

Numéros d'identification de produit

XS-0034-0512-2

7000041363

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:

Adhésif sérigraphiable.

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE: 3M (Suisse) GmbH, Eggstrasse 91, 8803 Rüslikon
Téléphone: 044 724 90 90
E-mail: innovation.ch@mmm.com
Site internet: www.3m.com/ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centre Suisse d'Information Toxicologique: 145

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

CLASSIFICATION:

Ce produit n'est pas classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008, tel que modifié, relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges.

2.2. Eléments de l'étiquette**Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE**

Ne s'applique pas.

2.3 .Autres dangers

Inconnu

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1. Substances**

Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

| Ingrédient | Identifiant(s) | % | Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] |
|-------------------------------------------------|-----------------------------------------|---------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Copolymère acétate de vinyle - ester acrylique. | Confidentiel | 60 - 90 | Substance non classée comme dangereuse |
| Eau | Mélange | 30 - 40 | Substance non classée comme dangereuse |
| Acétate de vinyle | (N° CAS) 108-05-4 (N° CE) 203-545-4 | < 0,5 | Liq. inflam. 2, H225 Tox. aigüe 4, H332 Carc. 2, H351 STOT SE 3, H335 Nota D Tox.aquatique chronique 3, H412 |
| Nonylphénol polyéthoxylé | (N° CAS) 9016-45-9 (N° CE) 500-024-6 | < 0,1 | Aquatique aigüe 1, H400,M=1 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=10 Tox. aigüe 4, H302 Irr. de la peau 2, H315 Irr. des yeux 2, H319 |

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS**4.1. Description des premiers secours:****Inhalation:**

Transporter la personne à l'air frais. Si vous êtes concernés, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Contact avec les yeux:

En cas d'exposition, rincer les yeux à grande eau. Retirez les lentilles de contact si cela est facile à faire. Continuez à rincer. Si des signes/symptômes apparaissent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Si vous êtes concernés, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Aucun symptôme ou effet critique. Voir section 11.1, informations sur les effets toxicologiques.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non applicable.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:

En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Aucun inhérent à ce produit

Décomposition dangereuse ou sous-produits

Substance

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone

Vapeurs ou gaz irritants

Condition

Pendant la combustion.

Pendant la combustion.

Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:

Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Utiliser un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Se reporter à la section 8 pour les recommandations relatives aux EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un rejet accidentel dépasse les capacités de protection des EPI répertoriés à la section 8, ou est inconnue, sélectionner un EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenir compte des dangers physiques et chimiques du produit lors de cette opération. Des exemples d'ensembles d'EPI pour une intervention d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue de protection en cas de rejet de matière inflammable ; le port de vêtements de protection chimique si la matière déversée est corrosive, sensibilisante, irritante cutanée importante ou peut être absorbée par la peau ; ou le port d'un respirateur à adduction d'air à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des informations sur les dangers physiques et pour la santé, se reporter aux sections 2 et 11 de la FDS. Évacuer la zone. Ventiler la zone. En cas de déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Contenir le renversement. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes. Ventiler la zone. Lire et suivre les précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

Pour usage industriel/professionnel seulement. Pas pour la vente au consommateur ou l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Eviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Utiliser l'équipement de protection individuel requis (p.e. des gants, des masques de respiration,...)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Pas conditions de stockage particulières

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Valeurs limites d'exposition:****Limites d'exposition professionnelle**

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

| Ingrédient | Numéro CAS | Agence: | Type de limite | Informations complémentaires: |
|-------------------|------------|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| Acétate de vinyle | 108-05-4 | VME Suisse | VLEP (8 heures): 35 mg/m ³ , 10 ppm; VLCT(15 min.): 35 mg/m ³ , 10 ppm | Cancérogène Catégorie 2 |

VME Suisse : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail.

VLEP

Valeurs limites de moyenne d'exposition

Valeurs limites biologiques

Il n'existe pas de limites biologiques pour les composants listés à la section 3 de cette fiche de données de sécurité.

8.2. Contrôles de l'exposition:**8.2.1. Contrôles techniques appropriés**

Fournir une ventilation locale appropriée quand le produit est chauffé.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)**Protection des yeux/du visage:**

Aucun requis.

Protection de la peau/la main

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

| Matériel | Epaisseur (mm) | Temps de pénétration |
|----------|----------------|----------------------|
|----------|----------------|----------------------|

Polymère laminé

Pas de données
disponibles

Pas de données disponibles

Normes applicables / Standards

Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136 : Filtre type A

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Non applicable.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:**

| | |
|-----------------------------------------------|---------------------------------------------|
| Etat physique: | Liquide |
| Aspect physique spécifique:: | liquide |
| Couleur | blanc |
| Odeur | Légère d'acrylique |
| Valeur de seuil d'odeur | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Point de fusion / point de congélation | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Point/intervalle d'ébullition: | Environ 100 °C |
| Inflammabilité | Non applicable. |
| Limites d'inflammabilité (LEL) | <i>Non applicable.</i> |
| Limites d'inflammabilité (UEL) | <i>Non applicable.</i> |
| Point d'éclair: | <i>Non applicable.</i> |
| Température d'inflammation spontanée | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Température de décomposition | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| pH | Environ 7 / |
| Viscosité cinématique | 32 710 mm ² /s |
| Hydrosolubilité | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Solubilité (non-eau) | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Coefficient de partage n-octanol / eau | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Pression de vapeur | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Densité | 1 - 1,1 g/cm ³ |
| Densité relative | Environ 1,07 N/A [Réf. Standard :Eau = 1] |
| Densité de vapeur relative | <=1 [Réf. Standard :Air=1] |
| Caractéristiques des particules | <i>Non applicable.</i> |

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité**Composés Organiques Volatils***Pas de données de tests disponibles.***Taux d'évaporation:**

Environ 1 [Réf. Standard :Eau = 1]

Teneur en matières volatiles:

33 - 37 %

10. STABILITE ET REACTIVITE**10.1 Réactivité:**

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique:

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

Non applicable

10.5 Matériaux à éviter:

Non applicable

10.6. Produits de décomposition dangereux:**Substance****Condition**

Non applicable

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008**Les signes et symptômes d'exposition**

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:

Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau:

Une irritation significative de la peau est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit.

Contact avec les yeux:

Une irritation significative des yeux est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit.

Ingestion:

Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Autres effets de santé:**Cancérogénicité:**

Contient une substance chimique / des substances chimiques qui peut/peuvent causer du cancer.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aiguë

| Nom | Route | Organismes | Valeur |
|--------------------------|--------------------------------|------------|--------------------------------------------------|
| Produit | Ingestion | | Pas de données disponibles. Calculé. 5 000 mg/kg |
| Acétate de vinyle | Cutané | Lapin | LD50 2 320 mg/kg |
| Acétate de vinyle | Inhalation - Vapeur (4 heures) | Rat | LC50 11,3 mg/l |
| Acétate de vinyle | Ingestion | Rat | LD50 2 920 mg/kg |
| Nonylphénol polyéthoxylé | Cutané | Lapin | LD50 2 091 mg/kg |
| Nonylphénol polyéthoxylé | Ingestion | Rat | LD50 1 310 mg/kg |

TAE = Toxicité Aiguë Estimée

Corrosion / irritation cutanée

| Nom | Organismes | Valeur |
|--------------------------|------------|----------------------|
| Acétate de vinyle | Lapin | Irritation minimale. |
| Nonylphénol polyéthoxylé | Lapin | Irritant |

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

| Nom | Organismes | Valeur |
|--------------------------|------------|----------------------|
| Acétate de vinyle | Lapin | Moyennement irritant |
| Nonylphénol polyéthoxylé | Lapin | Irritant sévère |

Sensibilisation de la peau

| Nom | Organismes | Valeur |
|-------------------|---------------|---------------|
| Acétate de vinyle | Cochon d'Inde | Non-classifié |

Sensibilisation des voies respiratoires

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagénicité cellules germinales

| Nom | Route | Valeur |
|-------------------|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Acétate de vinyle | In vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Acétate de vinyle | In vivo | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |

Cancérogénicité

| Nom | Route | Organismes | Valeur |
|-----|-------|------------|--------|
|-----|-------|------------|--------|

| | | | |
|-------------------|------------|---------------------------------|-------------|
| Acétate de vinyle | Ingestion | Multipl espèces animales. | Cancérogène |
| Acétate de vinyle | Inhalation | Rat | Cancérogène |

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

| Nom | Route | Valeur | Organismes | Test résultat | Durée d'exposition |
|-------------------|------------|----------------------------------------------------------|------------|----------------------|------------------------|
| Acétate de vinyle | Ingestion | Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine | Rat | NOAEL 140 mg/kg/jour | 2 génération |
| Acétate de vinyle | Ingestion | Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine | Rat | NOAEL 140 mg/kg/jour | 2 génération |
| Acétate de vinyle | Ingestion | Non classifié pour les effets sur le développement | Rat | NOAEL 700 mg/kg/jour | 2 génération |
| Acétate de vinyle | Inhalation | Non classifié pour les effets sur le développement | Rat | NOAEL 0,7 mg/l | Pendant l'organogénèse |

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

| Nom | Route | Organe(s) cible(s) | Valeur | Organismes | Test résultat | Durée d'exposition |
|-------------------|------------|---------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|----------------------|--------------------|
| Acétate de vinyle | Inhalation | Irritation des voies respiratoires | Peut provoquer une irritation respiratoire. | Homme et animal | NOAEL Non disponible | |
| Acétate de vinyle | Inhalation | Dépression du système nerveux central | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | | NOAEL Non disponible | |

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

| Nom | Route | Organe(s) cible(s) | Valeur | Organismes | Test résultat | Durée d'exposition |
|-------------------|------------|-------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|----------------------|--------------------|
| Acétate de vinyle | Inhalation | Système respiratoire | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Multipl espèces animales. | NOAEL 0,2 mg/l | 104 semaines |
| Acétate de vinyle | Inhalation | Coeur système hématopoïétique Foie Rénale et / ou de la vessie | Non-classifié | Rat | NOAEL 2,1 mg/l | 104 semaines |
| Acétate de vinyle | Inhalation | Système endocrine | Non-classifié | Rat | NOAEL 0,07 mg/l | 120 jours |
| Acétate de vinyle | Inhalation | système immunitaire | Non-classifié | Multipl espèces animales. | NOAEL 3,5 mg/l | 3 Mois |
| Acétate de vinyle | Inhalation | Système nerveux | Non-classifié | Multipl espèces animales. | NOAEL 2,1 mg/l | 104 semaines |
| Acétate de vinyle | Inhalation | tractus gastro-intestinal | Non-classifié | Souris | NOAEL 3,5 mg/l | 3 Mois |
| Acétate de vinyle | Ingestion | Foie | Non-classifié | Rat | LOAEL 684 mg/kg/jour | 3 Mois |
| Acétate de vinyle | Ingestion | système hématopoïétique Système nerveux Rénale et / ou de la vessie | Non-classifié | Rat | NOAEL 235 mg/kg/jour | 104 semaines |
| Acétate de vinyle | Ingestion | système immunitaire Système respiratoire | Non-classifié | Souris | NOAEL 950 mg/kg/jour | 3 Mois |
| Acétate de vinyle | Ingestion | Coeur | Non-classifié | Rat | NOAEL 235 mg/kg/jour | 104 semaines |

Danger par aspiration

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Contactez l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Section 12 : Informations écologiques

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

| Matériel | N° CAS | Organisme | Type | Exposition | Test point final | Test résultat |
|--------------------------|-----------|-------------------|--------------|------------|------------------|---------------|
| Acétate de vinyle | 108-05-4 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | EC50 | 8,9 mg/l |
| Acétate de vinyle | 108-05-4 | Medaka | Expérimental | 96 heures | LC50 | 2,4 mg/l |
| Acétate de vinyle | 108-05-4 | Puce d'eau | Expérimental | 48 heures | EC50 | 9,2 mg/l |
| Acétate de vinyle | 108-05-4 | Vairon de Fathead | Expérimental | 34 jours | NOEC | 0,551 mg/l |
| Acétate de vinyle | 108-05-4 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | NOEC | 0,2 mg/l |
| Acétate de vinyle | 108-05-4 | Puce d'eau | Expérimental | 21 jours | NOEC | 0,32 mg/l |
| Nonylphénol polyéthoxylé | 9016-45-9 | Vairon de Fathead | Expérimental | 96 heures | LC50 | 0,218 mg/l |
| Nonylphénol polyéthoxylé | 9016-45-9 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | ErC50 | >3 mg/l |
| Nonylphénol polyéthoxylé | 9016-45-9 | Crevete mysidae | Expérimental | 48 heures | LC50 | 0,11 mg/l |
| Nonylphénol polyéthoxylé | 9016-45-9 | Puce d'eau | Expérimental | 48 heures | EC50 | 0,328 mg/l |
| Nonylphénol polyéthoxylé | 9016-45-9 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | NOEC | 1,5 mg/l |
| Nonylphénol polyéthoxylé | 9016-45-9 | Medaka | Expérimental | 100 jours | NOEC | 0,035 mg/l |
| Nonylphénol polyéthoxylé | 9016-45-9 | Crevete mysidae | Expérimental | 28 jours | NOEC | 0,0077 mg/l |
| Nonylphénol polyéthoxylé | 9016-45-9 | Puce d'eau | Expérimental | 21 jours | NOEC | 0,1 mg/l |

12.2 Persistance et dégradabilité:

| Matériel | N° CAS | Type de test | Durée | Type d'étude | Test résultat | Protocole |
|-------------------|----------|--------------------------------|----------|--------------------------|------------------|-----------|
| Acétate de vinyle | 108-05-4 | Expérimental Biodégradation | 14 jours | Demande biologique en | 90 %BOD/ThO D | OCDE 301C |

| | | | | | | |
|--------------------------|-----------|--------------------------------|----------|-------------------------------------|--------------------|-----------------------------------|
| | | | | oxygène | | |
| Nonylphénol polyéthoxylé | 9016-45-9 | Expérimental Biodégradation | 28 jours | Demande biologique en oxygène | 25.9 %BOD/Th OD | OECD 301F - Manometric Respiro |

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

| Matériel | CAS N° | Type de test | Durée | Type d'étude | Test résultat | Protocole |
|--------------------------|-----------|----------------------------------|-------|-------------------------------------------------|------------------|-----------------------------------|
| Acétate de vinyle | 108-05-4 | Expérimental Bioconcentration | | Lod du Coefficient de partage octanol/eau | 0.73 | |
| Nonylphénol polyéthoxylé | 9016-45-9 | Expérimental Bioconcentration | | Lod du Coefficient de partage octanol/eau | 4.21 | OECD 107 log Kow shke flsk mtd |

12.4. Mobilité dans le sol:

| Matériel | CAS N° | Type de test | Type d'étude | Test résultat | Protocole |
|--------------------------|-----------|--------------------------------|--------------|---------------|-----------|
| Nonylphénol polyéthoxylé | 9016-45-9 | Modélé Mobilité dans le sol | Koc | 3 020 l/kg | Episuite™ |

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables

Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Éliminer les déchets dans une installation de déchets industriels autorisés. Comme une alternative d'élimination, incinérer le produit dans une installation d'incinération de déchets autorisée. La destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire pendant les procédés d'incinération. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

08 04 10 Déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

La collecte des déchets doit être assurée par une entreprise agréée pour les déchets spéciaux, à l'occasion de quoi le code de déchet doit être mentionné. Vous trouverez une liste des entreprises correspondantes sous www.veva-online.ch.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé dangereux pour le transport

| | Transport routier (ADR) | Transport aérien (IATA) | Transport maritime (IMDG) |
|------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| 14.4 Groupe d'emballage | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| 14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur | Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations | Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations | Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations |
| 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| Température de régulation | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| Température critique | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| Code de classification ADR | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| Code de ségrégation IMDG | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |

Veillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Cancérogénicité
Ingrédient

Numéro CAS

Classification

Réglementation

| | | | |
|-------------------|----------|------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| Acétate de vinyle | 108-05-4 | Carc. 2 | Règlement (CE) N° 1272/2008, table 3.1 |
| Acétate de vinyle | 108-05-4 | Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes | Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) |

Statut d'Autorisation selon REACH:

Les substances suivantes contenues dans ce produit pourraient être ou sont soumises à autorisation selon REACH.

Ingrédient

Nonylphénol polyéthoxylé

Numéro CAS

9016-45-9

Statut d'Autorisation: listée sur la liste Candidate des substances extrêmement préoccupantes pour autorisation.

Statut des inventaires

Contactez le fournisseur pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont en conformité avec les dispositions du "Japan Chemical Substance Control Law. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Contactez la division de vente pour plus d'informations. Les composants de ce matériel sont conformes aux provisions du "Japan Industrial Safety and Health Law". Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Contactez votre division de vente pour plus d'information. Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de notification chimique du TSCA. Ce produit est conforme aux mesures sur la gestion environnementale des nouvelles substances chimiques. Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inventaire Chinois IECSC.

DIRECTIVE 2012/18/UE

Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1
Aucun

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2
Aucun

Règlement (EU) No 649/2012

| Chimique | Identifiant(s) | Liite 1 |
|--------------------------|----------------|----------------------|
| Nonylphénol polyéthoxylé | 9016-45-9 | Partie 1 et Partie 2 |

16. AUTRES INFORMATIONS**Liste des codes des mentions de dangers H**

| | |
|------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H332 | Nocif par inhalation. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| H351 | Susceptible de provoquer le cancer. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Raison de la révision:

Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.

Section 4: Premiers soins après contact avec les yeux (Information) - L'information a été modifiée.

Section 6: Rejet accidentel personnel (Information) - L'information a été modifiée.

Section 9: Inflammabilité (solide, gaz) information - L'information a été supprimée.

Section 9: Inflammabilité information - L'information a été ajoutée.

Section 09 :Caractéristiques des particules N/A - L'information a été ajoutée.

Section 13: 13.1 Elimination des déchets - L'information a été modifiée.

Section 15: Statut de l'autorisation sous REACH: informations sur les ingrédients de l'autorisation SVHC - L'information a été ajoutée.

Section 15 : Texte de la substance Seveso - L'information a été supprimée.

Section 16 : Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des codes H et les phrases pour tous les composants de la matière donnée. - L'information a été modifiée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volumes des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

3M Suisse: Les fiche de données de sécurité sont disponibles sur www.3m.com/ch